

# KERLOUAN



## INFORMATIONS MUNICIPALES

Du jeudi 30 avril 2020

### HORAIRES DE LA MAIRIE

permanence d'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Fermée le mercredi après-midi. Pour nous joindre : ☎ 02 98 83 93 13 – [mairie@kerlouan.bzh](mailto:mairie@kerlouan.bzh)

Site : [www.kerlouan.fr](http://www.kerlouan.fr) (Français et Breton) Facebook : commune de Kerlouan

Pour les frelons : ☎ 07 60 80 62 05 -

[frelon.kerlouan@gmail.com](mailto:frelon.kerlouan@gmail.com)

N° urgence Elus : ☎ 07 61 80 08 65



Service de l'eau et assainissement ☎ 02 98 83 02 80 - [www.clcl.bzh](http://www.clcl.bzh)

● RENS. : Marie LE GUENNEC – [contact-eaueasst@clcl.bzh](mailto:contact-eaueasst@clcl.bzh) ● FACTURATION : E. SAOUT – [facturation-eaueasst@clcl.bzh](mailto:facturation-eaueasst@clcl.bzh)

● SUIVI DE TRAVAUX : A. VASILJEVIC – [etude2-eaueasst@clcl.bzh](mailto:etude2-eaueasst@clcl.bzh) ● EXPLOITATION : S. LE JEUNE – [exploitation-eaueasst@clcl.bzh](mailto:exploitation-eaueasst@clcl.bzh)

● SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF - ☎ 02 98 21 06 17 ● RENS. : Nicolas LE LOSTEC + Guillaume HERRY – [spanc@clcl.bzh](mailto:spanc@clcl.bzh)

● Technicien responsable du suivi des travaux- Ronan L'HOSTIS ☎ 06 37 41 73 69

Pour information, votre mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Nous avons mis en place une permanence d'accueil téléphonique aux horaires habituels pour répondre à vos inquiétudes ou questions ☎ 02 98 83 93 13 ou [mairie@kerlouan.bzh](mailto:mairie@kerlouan.bzh)

En raison du 8 mai, les annonces pour le prône doivent être déposées pour le mardi 25 mai à midi. Merci pour votre compréhension.

⇒ **CEREMONIE DU 8 MAI 2020** : Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence et aux mesures de confinement, la cérémonie du 8 mai sera organisée, dans un format très restreint (5 personnes au maximum dont 2 porte-drapeaux) et en respectant les mesures de distanciation. Elle se déroulera, à 11h, sous la forme d'un dépôt de gerbes au monument aux morts suivie de la minute de recueillement. La cérémonie ne sera pas ouverte au public. Il n'y aura pas de collecte de bleuets de France. Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.

⇒ **SEJOUR A COLLEVILLE** : Le séjour prévu à Colleville du 23 au 30 mai 2020 est reporté **du 5 juin au 12 juin 2021**. Merci pour votre compréhension.

⇒ **ARRETE DE CIRCULATION A LANHIR** : Depuis le lundi 28 avril 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la VC n°5 : La route sera barrée et la circulation sera donc interdite sauf riverains, services de secours et répurgation. Une déviation sera mise en place pour les usagers. La signalisation du chantier sera fournie, mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise BOUYGUES Brest. Les automobilistes devront se conformer à ces différentes dispositions. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation devra être adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

⇒ **DECHETS VERTS** : Les déchets biodégradables de jardin ou de parc (c'est-à-dire des déchets qui se décomposent au fil du temps), appelés **déchets verts**, sont : l'herbe après tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures de fruits et légumes. **Que faire de ses déchets verts ?** Il est possible : de déposer les déchets verts conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective), ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel. Nous vous rappelons que les déchèteries pour les espaces verts sont ouvertes sous certaines conditions (voir arrêté de la préfecture en date du 20/04/2020) depuis le 22/04/2020. **Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ? Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts**, comme l'ensemble de ses déchets ménagers. Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que

vous habitez : s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des **déchets verts** ou s'il y a une obligation de débroussaillage ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique. **En cas de non-respect de l'interdiction** : Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre. La personne qui brûle des **déchets verts** à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

⇒ **ATTENTION – ARNAQUES – INFORMATION DE LA GENDARMERIE** : La semaine dernière une femme a été verbalisée par un homme s'étant présenté comme gendarme. Il lui a demandé la somme de 135 euros eu égard à l'infraction pour défaut de justificatif de déplacement dérogatoire. **En aucun cas, les gendarmes de Lesneven ou des alentours ne verbalisent pour les infractions COVID19 en civil**. Nous patrouillons en véhicule sérigraphié et parfois en VTT comme certains d'entre vous ont pu le constater, mais toujours en uniforme. Pour agir en civil, les agents doivent systématiquement présenter un brassard gendarmerie et leur carte professionnelle. Il faut donc absolument se méfier de ces faux gendarmes. Ce n'était peut-être qu'un cas isolé mais il faut être vigilants. Si vous étiez amenés à avoir connaissance d'un fait similaire n'hésitez pas à contacter la brigade.

⇒ **ECONOMIE – Soutien aux artisans et commerçants** : Agir pour l'économie locale en générant aujourd'hui des bons d'achat solidaires - *Inspirés du dispositif mis en place par la Métropole Bretoise, la CLCL, la Ville de Lesneven et l'ensemble des*



*communes du territoire, la CCI métropolitaine Bretagne ouest et CMA29, Lesneven & Co et l'ACALL et Tourisme Côte des Légendes s'associent à la plateforme Boutiques des Légendes créée par Koality (agence digitale Lesnevienne) pour lancer le déploiement de bons d'achat solidaires destiné à soutenir les artisans et commerçants du territoire. Je paie aujourd'hui un produit que je consommerai demain !* Anticipez les prochains cadeaux d'anniversaires, de fêtes, baptêmes ou encore de mariages en consommant auprès des commerçants et artisans du territoire. Ces bons sont tous valables jusqu'au 31 décembre 2020 compris (on rajoute donc ses cadeaux de

Noël). Consommer aujourd'hui auprès d'une boutique fermée permet essentiellement de lui assurer un semblant de chiffre d'affaire et de régénérer sa trésorerie durement touchée dans ce contexte de crise. L'opération est totalement blanche pour le particulier comme pour le professionnel. **Aidez les commerçants et artisans «bien plus que des légendes»**. La CLCL prend à sa charge l'ensemble des frais techniques liés aux transactions à la fois pour le professionnel qui s'inscrit sur la plateforme mais aussi pour le particulier qui génère un bon d'achat. Cette opération veut permettre d'anticiper au mieux la reprise et soutenir les professionnels du territoire dans le contexte actuel qui fragilise toute notre économie locale ! Dès à présent, les commerçants artisans peuvent s'inscrire directement en se rendant sur la plateforme via lien suivant [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr) ou

tout simplement en prenant contact avec l'agence Koality : [contact@koality.fr](mailto:contact@koality.fr) ☎ 06 48 74 58 29

**Et concrètement comment on fait ?** Le dispositif est simple il suffit de se rendre sur la plateforme [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr) pour retrouver les boutiques du territoire qui ont été contraintes de fermer leurs portes et proposent aujourd'hui la mise en vente de bons d'achat solidaires.

A nous tous de jouer en consultant régulièrement la plateforme pour commencer à soutenir l'économie et l'emploi local en commandant vos bons d'achats que vous pourrez utiliser dès la réouverture de votre boutique préférée ! **Pour toute information supplémentaire, le service économie de la CLCL reste joignable par mail à [conomie@clcl.bzh](mailto:conomie@clcl.bzh)**



Suite à l'annonce du Président de la République, le dispositif de confinement est prolongé jusqu'au 11 mai 2020. Cela ne sera possible que si les règles du confinement restent strictement appliquées afin de continuer à freiner la propagation du virus.



## Emplois saisonniers - La Commune recrute

« **Agent accueil de jour et régisseur au Camping de Rudoloc** » : temps complet (35h/sem) du 15/06 au 31/08. (Être disponible dès le mardi 09/06 pour la préparation de la saison). Accueil des estivants et téléphonique, gestion du camping, régie, facturation, entretien des sanitaires du 15/06 au 30/06 et en l'absence de l'agent d'entretien. **1 532.33 € brut /mois + 10% de congés payés + prime de régie pour la saison (environ 90 €)**. Travail les lundi, mardi, mercredi, samedi et dimanche.

« **Agent accueil de jour et régisseur suppléant au Camping de Rudoloc** » : temps non complet (24h/sem) du 15/06 au 31/08. (Être disponible dès le mardi 09/06 pour la préparation de la saison). Accueil des estivants et téléphonique, gestion du camping, régie suppléant, entretien des sanitaires du 15/06 au 30/06 et en l'absence de l'agent d'entretien. **1050.75 € brut / mois + 10% de congés payés + prime de régie pour la saison (environ 30 €)**. Travail les mercredi après-midi, jeudi, vendredi et samedi.

« **Agent accueil de nuit au camping de Rudoloc** » : temps complet (35h/sem) du 01/07 au 30/08. Accueil des estivants, rondes et surveillance. Prise de poste à 18h00, astreinte jusqu'à 8h00 (logement sur place). **1 532.33 € brut/mois + 23.70 €/nuit + 10% de congés payés**. Travail les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

« **Agent d'entretien au camping de Rudoloc** » : temps non complet (21h/sem) du 01/07 au 31/08. Temps de travail modulable sur la période. Entretien des sanitaires du camping, du poste SNSM et WC publics bourg. **953.55 € brut/mois + 10% de congés payés**. Travail les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et **dimanche**.

« **2 animateurs de plage** » : Titulaire du BAFA ou équivalent. Temps non complet (24h/sem) du 06/07 au 22/08. Accueil des enfants pour animation plage. **1 050.75 € brut/mois + 10% de congés payés**. Travail les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

« **1 agent d'accueil bibliothèque** » : du 6/07 au 31/08 (soit juillet, soit août) – Temps non complet (15h/sem) – Horaires du lundi au samedi de 9h45 à 12h15.

**Transmettre** votre candidature (lettre de motivation + CV avec photo) à Madame le Maire – Mairie - Rue de la Côte des légendes – 29890 Kerlouan ou par mail : [mairie@kerlouan.bzh](mailto:mairie@kerlouan.bzh) en précisant le ou les poste(s) sur le(s)quel(s) vous postulez.

## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE LOCALE DE LA CÔTE DES LÉGENDES

Les messes, célébrations et rassemblements sont annulés jusqu'à nouvel ordre dans notre paroisse ND du Folgoët – Abers - Côte des légendes.

Les maisons paroissiales des différentes communautés chrétiennes locales de la paroisse sont fermées au public. Il sera possible de contacter les services paroissiaux par mail : [paroisse@ndfolgoet.fr](mailto:paroisse@ndfolgoet.fr)

Les célébrations d'obsèques se dérouleront au cimetière, en présence de quelques personnes de la famille. A la demande des familles, les pompes funèbres appellent le prêtre ou en cas d'impossibilité un guide laïc pour assurer un temps de prière. En concertation avec les familles, une messe à la mémoire du défunt pourra être célébrée à une date ultérieure.

## SOCIAL

⇒ **Épicerie Solidaire** : Gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) l'épicerie solidaire située à l'espace Kermaria s'est adaptée pour assurer la distribution de produits alimentaires ou d'hygiène à ses bénéficiaires. Horaires d'ouverture de l'épicerie

solidaire : tous les mardis de 13h30-17h et vendredis de 13h45-16h  
☎ 02 98 21 08 03

⇒ **CLIC** : **Permanence téléphonique du CLIC Gérontologique** : durant le confinement lié au COVID 19, le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes

de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. **Du lun au ven : 9h à 12h ☎ 02 98 21 02 02.**

⇒ **Soutien aux familles** : En cette période de COVID-19, les personnes doivent toujours être confinées chez elles. Si vous rencontrez des difficultés pour aller faire vos courses, n'hésitez pas à

vous faire connaître en mairie. Des personnes bénévoles et volontaires se feront faire connaître pour participer à des actions d'entraide. De plus, si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des services du CCAS. Ils sont toujours à votre écoute pour trouver une solution.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

12 Bd des Frères Lumière – Lesneven ☎ **02.98.21.11.77** - Courriel : [contact@clcl.bzh](mailto:contact@clcl.bzh) - Site : [www.clcl.bzh](http://www.clcl.bzh)

**Horaires** : Du lundi au jeudi : 8h - 12h et 13h30 - 17h – Le vendredi : 8h - 12h et 13h30 – 16h30

⇒ **EAU/ASSAINISSEMENT** : L'accueil du service eau et assainissement est également accessible par mail à [contacteauetassst@clcl.bzh](mailto:contacteauetassst@clcl.bzh) ou par téléphone au **02 98 83 02 80**. Les contrôles du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) sont suspendus. Accueil fermé au public le jeudi matin. **Pour toute demande urgente d'intervention le service d'astreinte est également accessible 24h/24 à ce numéro.**

⇒ **SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – SPED : RÉOUVERTURE DES AIRES DE DÉCHETS VERTS ET DE LA DÉCHÈTERIE** : La CLCL a pris la décision de rouvrir progressivement



l'accès aux sites de la déchèterie de Gouerven (Lesneven) et des aires de déchets verts de Lanveur (Plouneour-Brignogan-Plages) et Kergoniou (Guissény).

L'accès de la déchèterie fera régulièrement l'objet de contrôles de gendarmerie.

Les horaires d'ouvertures seront de 9h à 12h et 14h à 18h30 du lundi au jeudi. Ces sites resteront cependant fermés les samedis et les dimanches de même que durant les jours fériés (vendredis 1er et 8 mai). Ainsi, dès mercredi prochain (22 avril), les usagers pourront à tour de rôle se rendre sur ces sites en respectant les conditions suivantes : ❶ les personnes souhaitant déposer leurs déchets devront se munir d'une pièce d'identité (ou document prouvant leur résidence sur une des communes du territoire) ainsi qu'une version de l'attestation de déplacement dérogatoire (en cochant la mention « déplacement lié aux achats de première nécessité » et précisant si possible la mention « déchèterie »). ❷ L'entrée ne sera possible que pour les véhicules dont le dernier chiffre figurant sur la plaque d'immatriculation est identique au dernier chiffre du jour d'accès.

Concrètement, le mercredi 22 avril, ne seront admis que les véhicules dont le numéro d'immatriculation se terminera par un 2. Le 23 avril, par un 3, le 24 avril ainsi que le 4 mai par un 4, etc... ❸ Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation se termine par un jour de fermeture (vendredi, samedi, dimanche) pourront accéder aux sites les lundis suivants. ❹ Les usagers équipés d'une remorque devront s'assurer que, conformément au Code de la Route, celle-ci dispose scrupuleusement du même numéro d'immatriculation que le véhicule qui la tracte. Pour des raisons de respect des gestes barrière, le nombre de véhicules présents en même temps sur ces sites sera limité à quatre. Un seul passage par jour sera autorisé. Un gardien sera présent sur site (sans pouvoir apporter son aide au déchargement), aussi, merci de veillez à ne pas engendrer de contact de moins d'1 mètre pour des mesures de sécurité. Les Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA) aussi appelés « écomobiliers ou encombrants » ainsi que les Déchets d'Équipements Électriques Électroménagers (D3E) ne seront pas acceptés en raison de la reprise d'activité partielle des prestataires en charge de leur évacuation.

**Pour les professionnels conventionnés, la journée du vendredi (9h à 12h puis de 14h à 17h30) leur restera entièrement réservée. Pour disposer d'un droit d'accès spécifique merci de prendre contact auprès du service déchets au 06 99 08 70 76 ou par mail à [sped@clcl.bzh](mailto:sped@clcl.bzh). Il vous sera demandé de préciser le type déchets professionnels apportés et d'indiquer une estimation du volume.**

**Report de collecte jours fériés du mois de mai** : En raison des jours fériés du mois de mai, les tournées des camions de collecte de bacs individuels seront reportées au lendemain. **VENDREDI 1er mai décalée au samedi 2 mai. Sont concernés** : BAC GRIS : Kerlouan (secteur 1) **Vendredi 8 mai décalée au samedi 9 mai.** Sont concernés : BACS GRIS : Kerlouan (secteur 2). **Veillez sortir vos poubelles la veille.**

## ACTIVITÉS COMMERCIALES

**En cette période difficile, n'oubliez pas que nos artisans sont toujours présents. Ils sont à votre écoute pour vos réparations urgentes ou pas, ainsi que pour vos projets en cours et/ou à venir. Certains commerces kerlouanais sont ouverts, n'oublions pas les soutenir !**

⇒ **CABINET D'ETIOPATHIE** : Le cabinet ré-ouvrira ses portes le 11.05.2020, dans le respect des consignes lié au COVID19. Prise de RDV au **07 84 39 49 13**.

⇒ **LE NARVAL** : A partir du 30 avril, vente de muguet de chez "Aux fleurs des Abers" de Lannilis.

⇒ **LE COLIBRI MAGPRESSE CADEAUX-SOUVENIRS** : Durant le confinement, le magasin est ouvert de 7h à 12h, merci de respecter le sens de circulation (entrée côté presse et sortie côté cadeaux), les gestes barrières et de privilégier le paiement sans contact. Vous trouverez en épicerie fine thés, cafés, confitures, chocolat, tartinables, soupes, sels, sardines, pâtés... Pour faciliter la continuité scolaire, les cartouches d'encre d'imprimantes sont disponibles sur commande.

⇒ **SARL ERIC HABASQUE – KERELEC** : Electricité, chauffage toutes énergies, rénovation salle de bain, entretien chaudière, ramonage cheminée et poêle ☎ **02 98 85 90 65 ou 06 08 09 62 12**

⇒ **SARL LOAËC PIERRE ET CIE** ☎ **02 98 83 93 45 ou 06 71 86 90 33** : Promo sur le bois de chauffage à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 juin. N'hésitez pas à passer votre commande dès à présent !

⇒ **TAXI CALONNEC** ☎ **02 98 83 96 35** : Transport médical assis « conventionné sécurité sociale et toutes caisses », transport d'enfants, trajet privé et pro 7 jours sur 7, liaison gare et aéroport, véhicules 5 et 7 places. Commune de stationnement Kerlouan.

⇒ **SARL SERGE JAFFRE** : Thomas Jaffré ☎ **07 85 75 50 64 ou 02 98 83 94 02** – Electricité, plomberie, chauffage, sanitaire, salle de bain, poêle, pompe à chaleur. Neuf, rénovation, dépannage, ramonage. Devis gratuit.

⇒ **BOUCHERIE KERJEAN-COTE DES LEGENDES** : ☎ **02 98 83 91 59** : **Changement d'horaires de 8h30 à 12h30 – Fermé tous les après-midis.** A votre service, les rayons épicerie, produits frais, vins, fruits et légumes. Tout ce dont vous avez besoin au quotidien : **Mar** : Kig ha farz – Bœuf carottes – Emincé de poulet à la crème - **Mer** : Couscous – Lasagnes – Porc au caramel – **Jeu** : Lapin sauce moutarde – Bœuf bourguignon – Tartiflette - **Ven** : Lieu jaune aux petits légumes – hachis parmentier – veau sauce Normande - Gratin du soleil – **Sam** : Paëlla – Palette rôtie - Jambon à l'os – Pintade à l'abricot– Gratin dauphinois – Gratin de chou-fleur – **Dim** : Kig ha Farz – Poulet rôti – Gratin saumon-épinards. **Mise en place d'un service de livraison à domicile les MARDIS et VENDREDIS. Minimum d'achats de 30 euros, livraison gratuite sur toute la commune. commandez la veille ☎ 02 98 83 91 59 ou par mail : [yvon-kerjean@orange.fr](mailto:yvon-kerjean@orange.fr)**

⇒ **AU JARDIN DE LEZERIDER** ☎ **06 70 98 98 20** : La vente directe de légumes frais et de saison (certification biologique) se fait **le mercredi de 16h à 19h30** (Direction plage du Crémiau). Possibilité de panier sur demande. **Panier libre ou composé sur [www.panierspagan.fr](http://www.panierspagan.fr)**



➔ **BEG AR VILL** : Retrouvez-nous sur le marché tous les dimanches matins à Kerlouan. N'hésitez pas à nous contacter au ☎ **02 98 04 93 31** pour tout renseignement ou toute commande. Merci et à bientôt.

➔ **PATTY COIFFURE** ☎ **02 98 83 98 54**: Le salon de coiffure ouvrira ses portes dès que possible et fera journée continue dès le lundi et les lundis suivants. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h. A très bientôt – L'équipe. Ouverture le 11 mai. Vous pouvez dès à présent prendre vos rendez-vous en contactant le salon.

➔ **CASINO – SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE** : Chers clients, dans le contexte actuel, et connaissant, le problème pour certains de se déplacer, nous vous proposons aux gens de Kerlouan d'appeler le magasin pour passer leur commande ☎ **02 98 83 98 85** et celle-ci sera livrée à leur domicile. Lors du passage de la commande, nous verrons en direct avec la personne pour connaître le jour et l'heure de livraison. N'hésitez pas, on fera de notre mieux pour vous satisfaire.

➔ **LA FEE DU JARDIN** : Paysagiste installée sur Kerlouan, je suis à votre disposition pour vos projets et travaux dans votre jardin. Création et entretien de jardins, abattage et élagage. Devis gratuit 50 % de réduction ou crédit d'impôt pour les particuliers uniquement sur les prestations d'entretien ☎ **06 40 18 86 92** - [lafeedu Jardin29@gmail.com](mailto:lafeedu Jardin29@gmail.com)

➔ **MENUISERIE CHARPENTE MLG – KEVIN LE GUEN** ☎ **06 32 59 52 67** – Réalise à neuf ou rénovation extension – aménagement intérieur/extérieur – placo – fenêtres – portail – terrasse – carport – isolation extérieure [menuisiermlg@orange.fr](mailto:menuisiermlg@orange.fr).

➔ **LE COMPTOIRS DES DELICES - LIVRAISON DE FRUITS ET LEGUMES** : Le comptoir des délices se renouvelle : En raison de l'épidémie de Covid-19, notre activité commerciale de vente de fruits et légumes frais sur les marchés évolue en livraisons à domicile pour nos clients de Brest et Lannilis. L'entreprise étant basée à Kerlouan, nous proposons désormais ce service aux habitants de la commune et des communes voisines. Intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter sur [lecomptoirdesdelices@icloud.com](mailto:lecomptoirdesdelices@icloud.com) ou au **06 08 76 00 87** pour accéder à notre service. Anne-Sophie Rouleau et Johan Arnaud se feront un plaisir de préparer vos commandes. Suivez-nous sur notre page Facebook : Le comptoir des délices. A bientôt !

➔ **BOULANGERIE LE BORGNE** : Aidez-nous à apporter un peu de réconfort au fleuriste le jardin fleuri. Nous vendrons pour eux leur muguet à partir de jeudi 30 avril. Nous serons ouvert vendredi 1er mai de 7h30 à 12h. Merci pour eux. Prenez soin de vous.

➔ **SOPHROLOGIE ET COMPAGNIE** : Séances gratuites de sophrologie Sophrologie et Compagnie, de Kerlouan, vous propose de profiter de ce moment de confinement pour vous occuper de vous, par des séances individuelles gratuites, sans aucun engagement, via Internet ou téléphone. N'hésitez pas à la contacter : [Perline@sophrologie-et-compagnie.com](mailto:Perline@sophrologie-et-compagnie.com) <http://sophrologie-et-compagnie.com/>  
Par ailleurs, je participe à l'opération de l'AFNOR "Masques barrières solidaires" (<https://masques-barrieres.afnor.org/>). (<http://sophrologie-et-compagnie.com/?article100>).

## VIE ASSOCIATIVE

Désormais, le gouvernement a autorisé la vente libre des masques « grand public » dans les pharmacies et bureaux de tabac. Pour ne pas provoquer une concurrence déloyale à l'égard de ces commerces, Marie-Pierre Schuler, sous couvert des Conteurs de la Nuit, cesse à compter de ce jour la production des masques pour la population kerlouanaise. Merci à tous ceux qui ont fourni les matières premières (tissus, fils et élastiques), qui ont découpé les différents modèles, aux couturières qui ont confectionné les masques et à Philippe Gac (Le Colibri) qui a assuré le relais de

distribution pour les demandeurs. **C'est un exemple de solidarité humaine** dont chacun des participants peut être fier. Prenez soin de vous.

➔ **APE DU TREAS** vous propose une vente de parfums « exhalence » (parfums 100% français) vous pouvez nous contacter par mail : [apedutreas@outlook.fr](mailto:apedutreas@outlook.fr) ou ☎ **06 77 17 67 76** afin que nous puissions vous aider à choisir la référence qui vous conviendrait. Les commandes sont à passer avant le 14 mai pour une livraison fin mai. (dans le respect des gestes barrières) le règlement sera à faire le jour de la livraison. (Parfums : 50 ml : 20€ ; 100 ml : 30€)

## Et chez nos voisins....

Les Viviers de Bassinic à Plouguerneau sont ouverts les vendredi et samedi de 9h à 12h. Nous vous proposons un retrait de commande sur la place de la Mairie de Kerlouan le vendredi après-midi. Plateaux de fruits de mer, crustacés, coquillages, poissons. N'hésitez pas à passer commande avant le jeudi 19h ☎ **06 83 87 66 69**.

## PHARMACIES DE GARDE ☎ 32 37

**CABINETS INFIRMERS** : Cabinet CORFA - LE LÉA – RAOUL – GAC – Kerlouan ☎ **02 98 83 91 94** – Cabinet OLLIVIER – Kerlouan ☎ **02 98 83 93 83**

Présence de 2 défibrillateurs : 1 près de la salle « Etienne Guilмото » et 1 près du complexe sportif à Lanveur

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifié que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait de dépenses.